



## EXPLORATION AZIMUT INC.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

---

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») d'Exploration Azimut Inc. (la « **société** ») sera tenue à l'**hôtel Warwick Le Crystal, Salle De la Montagne, au 1100 rue de la Montagne, Montréal (Québec)** le 20 février 2025 à 10 heures (heure de l'Est), aux fins suivantes :

1. soumettre aux actionnaires les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 août 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération; et
4. traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

LONGUEUIL (Québec), le 6 janvier 2025

#### Par ordre du conseil d'administration

*(s) Jean-Marc Lulin*

**Jean-Marc Lulin**

Président et chef de la direction

**Comme il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'actions soient représentées et que les droits de vote afférents à ces actions soient exercés à l'assemblée, nous vous prions, si vous ne pouvez y assister personnellement, de compléter le formulaire de procuration ou, selon le cas, le formulaire d'instructions de vote ci-joint et de le retourner.**

La société utilise les procédures de notification et d'accès (les « **procédures de notification et d'accès** ») prévues par le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* et le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* pour la distribution des documents relatifs aux procurations aux actionnaires inscrits et véritables, y compris ses états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 août 2024 et les rapports de gestion s'y rapportant. Les procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs assujétis de publier des versions électroniques des documents relatifs aux procurations (y compris les circulaires de sollicitation de procurations de la direction) par l'intermédiaire du système SEDAR+ et d'un autre site Web, plutôt que d'envoyer des copies papier de ces documents aux actionnaires. Les actionnaires recevront tout de même un avis de convocation et un formulaire de procuration.

Les actionnaires qui ont des questions sur les dispositions relatives aux procédures de notification et d'accès peuvent contacter Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à [tsxt-fulfilment@tmx.com](mailto:tsxt-fulfilment@tmx.com). Les actionnaires peuvent choisir de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire en contactant Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-888-433-6443 ou par courriel à [tsxt-fulfilment@tmx.com](mailto:tsxt-fulfilment@tmx.com). Des copies électroniques de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, de la circulaire et du formulaire de procuration peuvent être consultées sur le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le site Web de la société (<https://azimut-exploration.com/fr/investor-hub/agm/>). La société n'utilisera pas la procédure connue sous le nom d'« assemblage » en lien avec l'usage des procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujéti utilisant les procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé de la circulaire à certains actionnaires avec le dossier de notification. En ce qui concerne l'assemblée, tous les actionnaires recevront les documents requis en vertu des procédures de notification et d'accès, qui ne comprendront pas d'exemplaire imprimé de la circulaire.